ASSOCIATION PROVIDENZA

VILLAGE

20246 PIEVE

SOMMAIRE

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*

CABINET DESSAUX ET ASSOCIES
18 RUE SPONTINI

75116 PARIS
0177100139

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	793 648	320 437	473 212	474 631	1 419-	0.30-
	En cours, avances et acomptes	1 762		1 762		1 762	
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 000		1 000	1 000		
	Total II	796 411	320 437	475 974	475 631	343	0.07
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	121 909		121 909	163 392	41 482-	25.39-
	Charges constatées d'avance (2)						
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	31 171		31 171	102 995	71 824-	69.74-
	Total III	153 081		153 081	266 387	113 306-	42.53-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(IV)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(V)**						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	949 492	320 437	629 055	742 018	112 963-	15.22-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	19 271	25 000	5 729-	22.92-
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	49 346	5 200-	54 546	NS
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	10 195	54 546	44 351-	81.31-
	Situation nette (sous total)	78 812	74 346	4 466	6.01
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement	408 345	476 399	68 054-	14.29-
	Provisions réglementées				
	Total I	487 157	550 745	63 588-	11.55-
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques	5 083		5 083	
	Provisions pour charges				
	Total IV	5 083		5 083	
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 271	37 640	18 369-	48.80-
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	60 119	81 781	21 662-	26.49-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	39 787	1 533	38 255	NS
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	17 638	70 319	52 681-	74.92-
	Produits constatés d'avance				
	Total V	136 815	191 273	54 458-	28.47-
	Écarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	629 055	742 018	112 963-	15.22-

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours) 124 315

(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	63 696	48 795	14 901	30.54
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	28 774	24 965	3 809	15.26
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	273 488	360 427	86 940-	24.12-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	4	49	45-	91.83-
Total I	365 961	434 236	68 275-	15.72-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	10 380	7 979	2 401	30.10
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	167 824	237 537	69 713-	29.35-
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	761	1 040	279-	26.82-
Salaires et traitements	56 204	66 337	10 133-	15.28-
Cotisations sociales	25 935	26 370	435-	1.65-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	84 239	79 770	4 470	5.60
Dotations aux provisions	5 083		5 083	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	5 517	2 371	3 146	132.70
Total II	355 943	421 404	65 460-	15.53-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	10 018	12 833	2 815-	21.93-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	177		177	
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	177		177	
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		75	75-	100.00-
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV		75	75-	100.00-
2. Résultat financier (III-IV)	177	75-	253	335.07
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	10 195	12 757	2 562-	20.08-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		71 367	71 367-	100.00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		29 578	29 578-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		41 789	41 789-	100.00-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	366 138	505 603	139 464-	27.58-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	355 943	451 057	95 114-	21.09-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	10 195	54 546	44 351-	81.31-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 629 055 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 365 961 Euros et dégageant un excédent de 10 195 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'association :

L'association Providenza a pour objet le développement et la promotion de la production et de la création d'œuvres artistiques, principalement dans les domaines de l'audiovisuel, du cinéma, de l'art contemporain.
Les missions de notre association consistent à accueillir en Haute Corse, dans la microrégion du Nebbiu, tous les acteurs nationaux et internationaux évoluant dans ces milieux artistiques et ayant besoin d'un espace de type "tiers-lieu".
Nous proposons des résidences, des ateliers ainsi que des masters class, de mars à novembre.
Pour concrétiser notre projet en tant que "fabrique culturelle", nous accordons une attention particulière à l'aménagement de nos 20 hectares de terrain dédié à l'accueil, ainsi que l'investissement dans l'accompagnement artistique.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 205 433 euros, décomposées de la manière suivante :
- Subvention de Fonctionnement : 205 000 euros
- Subvention État Civique : 433 euros
- Quote part subvention résultat : 68 055 euros

En 2025, l'association Providenza a généré des recettes d'un montant de 92 470 euros, issus des prestations suivantes :
- Recette CUCINA : 63 696 euros
- Autres Prestations de services : 28 774 euros

Au niveau social, la masse salariale en 2025 s'élève à 46 802 euros soit une baisse de 28.71% par rapport à 2024 (65 652 euros).
Les charges sociales supportées s'élèvent à 25 935 euros et l'ensemble de ces charges représente 7.29% des charges totales (355 943 euros).

Notre association a bénéficié du soutien financier de CORSE ACTIVE POUR L'INITIATIVE sous forme d'un apport de 25k€ avec droit de reprise et d'une avance remboursable de 25k€.
Ces concours sont remboursables sur une durée de 60 mois avec un différé de 12 mois.
La première mensualité de remboursement soit d'un montant de 520.83 euros a commencé au mois janvier 2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Natures des activités :

La création de la fabrique de territoire de Providenza constitue une des actions menées par l'association. Nous avons entrepris diverses initiatives visant à ouvrir notre site à la communauté locale, tout en établissant des liens avec une communauté pluridisciplinaire déjà habituée à fréquenter les activités artistiques de Providenza.

Actions menées :

Notre fabrique de territoire s'articule autour de quatre axes principaux : les activités pédagogiques, les résidences d'artistes, un laboratoire agricole et culinaire, ainsi que des évènements culturels.
Concernant les ateliers pédagogiques, nous proposons un programme dense et varié, tous gratuits et ouverts toute l'année pour certains d'entre eux.

En 2025, l'association a été recentrée sur son objet d'intérêt général à savoir résidences d'artistes, programmation culturelle, médiation à l'exclusion de toute activité commerciale directe.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Litige Association Providenza/M. Ettori

L'association Providenza a été assignée devant la justice dans le cadre d'un litige décrit ci-après :

- Les difficultés de trésorerie en 2024 ont amené l'association, a licencié un de ses salariés, monsieur ETTORI, qui occupait le poste de directeur administratif par une procédure de licenciement économique.
- Monsieur ETTORI a saisi le conseil des prud'hommes pour contester ce licenciement, jugé injustifié.

Le jugement du tribunal des prud'hommes de Bastia du 22 mai 2026, a condamné l'association à verser à monsieur ETTORI les sommes suivantes :
- Indemnités compensatrices de congés payés pour 1 762.25 euros
- Non-respect de la procédure de licenciement pour 2 603.77 euros
- Reliquat sur le montant de l'indemnité de licenciement pour 19.43 euros

Ces sommes ont fait l'objet d'une provision pour risques et charges dans les comptes de 2025 soit pour un montant total de 5 083.12 euros (incluant les charges sociales sur les indemnités de congés payés de 697.67 euros).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

L'application au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 du règlement 2022-06 constitue un changement de réglementation comptable qui porte :

- Les nouvelles définition et présentation du résultat exceptionnel : les éléments exceptionnels sont désormais limités à ceux directement liés à un événement majeur et inhabituel, et complétés de certains éléments inscrits par nature en exceptionnel (enregistrements liés à des opérations fiscales comme les amortissements dérogatoires, changements de méthode et corrections d'erreur)

- La suppression de la technique des transferts de charges ;

- La modification du plan de comptes, la modernisation et la réduction des modèles d'états financiers ainsi que la nouvelle présentation des informations en annexe.

Informations générales complémentaires

L'application pour la première fois du règlement ANC 2022-06 est sans incidence sur le résultat net de l'association en 2024.

Si l'on retraite 2024, les impacts sur les différents postes sont les suivants :

- Une majoration de 67 681 euros du résultat d'exploitation et une minoration du résultat du même montant du fait du reclassement des quote-part des subventions virée au résultat

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Une minoration de 17 euros du résultat d'exploitation et une majoration du résultat exceptionnel du même montant concernant les pénalités qui étaient comptabilisées en résultat exceptionnel dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

- Une minoration de 25 000 euros du résultat d'exploitation et une majoration du résultat exceptionnel du même montant concernant la perte de la subvention 22SACI130030 qui était comptabilisée en résultat exceptionnel dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

- Une minoration de 4 555 euros du résultat d'exploitation et une majoration du résultat exceptionnel du même montant concernant certaines charges antérieures et/ou non justifiées qui étaient comptabilisées en résultat exceptionnel dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

- Une majoration de 3 685 euros du résultat d'exploitation et une minoration du résultat exceptionnel du même montant concernant l'annulation de dettes fournisseurs qui était comptabilisées en résultat exceptionnel dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	264 311		48 674
Installations générales agencements aménagements divers	356 494		30 503
Matériel de transport	15 229		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	74 795		3 643
Immobilisations corporelles en cours			1 762
TOTAL	710 828		84 582
Prêts, autres immobilisations financières	1 000		
TOTAL	1 000		
TOTAL GENERAL	711 828		84 582

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			312 985	
Installations générales agencements aménagements divers			386 997	
Matériel de transport			15 229	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			78 438	
Immobilisations corporelles en cours			1 762	
TOTAL			795 411	
Prêts, autres immobilisations financières			1 000	
TOTAL			1 000	
TOTAL GENERAL			796 411	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	112 614	34 873		147 487
Installations générales agencements aménagements divers	59 551	38 173		97 724
Matériel de transport	10 426	2 975		13 401
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	53 607	8 218		61 825
TOTAL	236 198	84 239		320 437
TOTAL GENERAL	236 198	84 239		320 437

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	34 873				
Instal.générales agenc. aménag.divers	38 173				
Matériel de transport	2 975				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 218				
TOTAL	84 239				
TOTAL GENERAL	84 239				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres avec droit de reprise	25 000			5 729	19 271
Report à nouveau	5 200-	54 546		0	49 346
Excédent ou déficit de l'exercice	54 546	54 546-	10 195	0-	10 195
Situation nette	74 346				78 812
Subventions d'investissement	476 399			68 054	408 345
TOTAL I	550 745		10 195	73 783	487 157

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 000	1 000	
Personnel et comptes rattachés	10 000	10 000	
Divers état et autres collectivités publiques	102 500	102 500	
Débiteurs divers	9 409	9 409	
TOTAL	122 909	122 909	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	19 271	6 771	12 500	
Fournisseurs et comptes rattachés	60 119	60 119		
Personnel et comptes rattachés	18 706	18 706		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 762	19 762		
Autres impôts taxes et assimilés	1 320	1 320		
Autres dettes	17 638	17 638		
TOTAL	136 815	124 315	12 500	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	18 369			

Variation des fonds propres

Fonds associatif avec droit de reprise :

En 2023, elle a obtenu un apport avec droit de reprise sur 60 mois d'un montant de 25 K €.

Le premier remboursement a commencé au 30/01/2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'incidences montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

	Durée d'utilisation où taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Immobilisations corporelles		
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	10 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	3 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	4 à 5 ans	Linéaire

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	102 500
Total	102 500

Subvention de fonctionnement BP 2025 : 205 000 euros
- Versement 1er acompte de 50% soit 102 500 euros
- Solde restant à percevoir au 31/12/2025 = 102 500 euros

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 950
Dettes fiscales et sociales	15 904
Total	23 854

Subventions d'équipement

L'association bénéficie de subvention d'investissement.

Ces subventions sont reprises en résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises au moyen des subventions :

Intitulé	2018	2019	2020	2021/2023	2022/2024	2024/2026	Solde
Subvention 2018	50 000						50 000
Subvention 2019		120 000					120 000
Subvention 2020			160 000				160 000
Subvention 2021/2023				160 000			160 000
Subvention 2022/2024					160 000		160 000
Subvention 2024						37 000	37 000
Total Subvention	**50 000**	**120 000**	**160 000**	**160 000**	**160 000**	**37 000**	**687 000**
Installations	45 746	10 756	170 028	185 694	137 188	44 280	
Matériel bureau/ Mobilier	4 699		41 848	8 182	6 864	612	
Matériel Industriel					20 671	8 046	
Total Investissement	**50 445**	**10 756**	**211 876**	**193 876**	**164 723**	**52 938**	
Rapport Sub/Inv	0,99	11,16	0,76	0,83	0,97	0,70	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Ni la présidente, ni la trésorière ne sont rémunérées pour leurs fonctions.

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés et avantage en nature alloués

Montant des trois plus hautes rémunérations : 46 802.04 euros

Effectif moyen employé pendant l'exercice : 1 salarié non-cadre

Valorisation des contributions volontaires

Aucune contribution volontaire n'a été déclarée ni constatée.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 200 euros, décomposés de la manière suivante :
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.
L'engagement au titre des indemnités de départ en retraite est nul en raison de la faible ancienneté des salariés permanents présents à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES –

Informations sur les transactions avec les contreparties

La personne concernée est monsieur VIVIANI Antoine dont vous trouverez ci-après les différentes conventions conclues avec l'association :

1) Convention de mise à disposition d'espace en date du 1er janvier 2025
Monsieur VIVIANI met à disposition de l'association pour l'organisation des résidences et de toutes les activités culturelles et artistiques de la fabrique culturelle Providenza, et ce exclusivement pour but de loger des individus et leur permettre de travailler, les lieux décrit ci- dessous :

- Maison de 30m2 composé d'une cuisine-salon, d'une chambre et d'une pièce sanitaire
- Maison de 1200m2 composé d'une cuisine-salon, de 3 chambres et d'une pièce sanitaire

A titre d'indemnité de location, monsieur VIVIANI reçoit la somme de 27,40 euros (vingt-sept euros et quarante centimes) par nuitée soit au total un montant de 15 000 euros.
A ce titre, l'association a enregistré une charge de loyer de 15 000 euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2) Convention de prêt pour l'association
En 2024, monsieur VIVIANI a mis à disposition de l'association des avances de trésorerie d'un montant de 45 000 euros. Ces avances sont non rémunérées.
A la clôture de l'exercice, il y a eu un excède de versement de 1 200 euros que monsieur VIVIANI s'engage à rembourser à l'association.

Autres informations

Au 31/12/2025, la société PROVIDENZA FILM a bénéficié d'une avance de 3 391.66 euros, qui s'est engagée à rembourser à l'association.

PROVIDENZA

Association déclarée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901

Siège social : Village
20246 Pieve

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Fiduciaire D'Audit Comptable
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris
32-34, avenue Kléber 75116-PARIS

commissaire
aux comptes

PROVIDENZA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association PROVIDENZA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PROVIDENZA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- Les notes « Changement de méthode et « Informations générales complémentaires » décrivant les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06.

- La note sur « les subventions d'équipement » permet un suivi des subventions d'équipement encaissées et des investissements réalisés à l'aide de celles-ci. Cet état

fait ressortir des investissements non encore réalisés au titre des subventions perçues avant 2021.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

PROVIDENZA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son

exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

à Paris, le 27 juillet 2026

Fiduciaire d'Audit Comptable

Mathias TAN
Gérant

ASSOCIATION PROVIDENZA

VILLAGE

20246 PIEVE

SOMMAIRE

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*

CABINET DESSAUX ET ASSOCIES
18 RUE SPONTINI

75116 PARIS
0177100139

commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	793 648	320 437	473 212	474 631	1 419-	0.30-
	En cours, avances et acomptes	1 762		1 762		1 762	
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 000		1 000	1 000		
	Total II	796 411	320 437	475 974	475 631	343	0.07
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	121 909		121 909	163 392	41 482-	25.39-
	Charges constatées d'avance (2)						
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	31 171		31 171	102 995	71 824-	69.74-
	Total III	153 081		153 081	266 387	113 306-	42.53-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(IV)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(V)**						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	949 492	320 437	629 055	742 018	112 963-	15.22-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	19 271	25 000	5 729-	22.92-
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	49 346	5 200-	54 546	NS
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	10 195	54 546	44 351-	81.31-
	Situation nette (sous total)	78 812	74 346	4 466	6.01
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement	408 345	476 399	68 054-	14.29-
	Provisions réglementées				
	Total I	487 157	550 745	63 588-	11.55-
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques	5 083		5 083	
	Provisions pour charges				
	Total IV	5 083		5 083	
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 271	37 640	18 369-	48.80-
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	60 119	81 781	21 662-	26.49-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	39 787	1 533	38 255	NS
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	17 638	70 319	52 681-	74.92-
	Produits constatés d'avance				
	Total V	136 815	191 273	54 458-	28.47-
	Écarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	629 055	742 018	112 963-	15.22-
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	124 315			
	(2) Dont emprunts participatifs				

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	63 696	48 795	14 901	30.54
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	28 774	24 965	3 809	15.26
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	273 488	360 427	86 940-	24.12-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	4	49	45-	91.83-
Total I	365 961	434 236	68 275-	15.72-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	10 380	7 979	2 401	30.10
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	167 824	237 537	69 713-	29.35-
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	761	1 040	279-	26.82-
Salaires et traitements	56 204	66 337	10 133-	15.28-
Cotisations sociales	25 935	26 370	435-	1.65-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	84 239	79 770	4 470	5.60
Dotations aux provisions	5 083		5 083	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	5 517	2 371	3 146	132.70
Total II	355 943	421 404	65 460-	15.53-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	10 018	12 833	2 815-	21.93-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	177		177	
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	177		177	
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		75	75-	100.00-
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV		75	75-	100.00-
2. Résultat financier (III-IV)	177	75-	253	335.07
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	10 195	12 757	2 562-	20.08-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		71 367	71 367-	100.00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		29 578	29 578-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		41 789	41 789-	100.00-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	366 138	505 603	139 464-	27.58-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	355 943	451 057	95 114-	21.09-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	10 195	54 546	44 351-	81.31-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 629 055 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 365 961 Euros et dégageant un excédent de 10 195 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'association :

L'association Providenza a pour objet le développement et la promotion de la production et de la création d'œuvres artistiques, principalement dans les domaines de l'audiovisuel, du cinéma, de l'art contemporain.
Les missions de notre association consistent à accueillir en Haute Corse, dans la microrégion du Nebbiu, tous les acteurs nationaux et internationaux évoluant dans ces milieux artistiques et ayant besoin d'un espace de type "tiers-lieu".
Nous proposons des résidences, des ateliers ainsi que des masters class, de mars à novembre.
Pour concrétiser notre projet en tant que "fabrique culturelle", nous accordons une attention particulière à l'aménagement de nos 20 hectares de terrain dédié à l'accueil, ainsi que l'investissement dans l'accompagnement artistique.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 205 433 euros, décomposées de la manière suivante :
- Subvention de Fonctionnement : 205 000 euros
- Subvention État Civique : 433 euros
- Quote part subvention résultat : 68 055 euros

En 2025, l'association Providenza a généré des recettes d'un montant de 92 470 euros, issus des prestations suivantes :
- Recette CUCINA : 63 696 euros
- Autres Prestations de services : 28 774 euros

Au niveau social, la masse salariale en 2025 s'élève à 46 802 euros soit une baisse de 28.71% par rapport à 2024 (65 652 euros).
Les charges sociales supportées s'élèvent à 25 935 euros et l'ensemble de ces charges représente 7.29% des charges totales (355 943 euros).

Notre association a bénéficié du soutien financier de CORSE ACTIVE POUR L'INITIATIVE sous forme d'un apport de 25k€ avec droit de reprise et d'une avance remboursable de 25k€.
Ces concours sont remboursables sur une durée de 60 mois avec un différé de 12 mois.
La première mensualité de remboursement soit d'un montant de 520.83 euros a commencé au mois janvier 2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Natures des activités :

La création de la fabrique de territoire de Providenza constitue une des actions menées par l'association. Nous avons entrepris diverses initiatives visant à ouvrir notre site à la communauté locale, tout en établissant des liens avec une communauté pluridisciplinaire déjà habituée à fréquenter les activités artistiques de Providenza.

Actions menées :

Notre fabrique de territoire s'articule autour de quatre axes principaux : les activités pédagogiques, les résidences d'artistes, un laboratoire agricole et culinaire, ainsi que des évènements culturels.
Concernant les ateliers pédagogiques, nous proposons un programme dense et varié, tous gratuits et ouverts toute l'année pour certains d'entre eux.

En 2025, l'association a été recentrée sur son objet d'intérêt général à savoir résidences d'artistes, programmation culturelle, médiation à l'exclusion de toute activité commerciale directe.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Litige Association Providenza/M. Ettori

L'association Providenza a été assignée devant la justice dans le cadre d'un litige décrit ci-après :

- Les difficultés de trésorerie en 2024 ont amené l'association, a licencié un de ses salariés, monsieur ETTORI, qui occupait le poste de directeur administratif par une procédure de licenciement économique.
- Monsieur ETTORI a saisi le conseil des prud'hommes pour contester ce licenciement, jugé injustifié.

Le jugement du tribunal des prud'hommes de Bastia du 22 mai 2026, a condamné l'association à verser à monsieur ETTORI les sommes suivantes :
- Indemnités compensatrices de congés payés pour 1 762.25 euros
- Non-respect de la procédure de licenciement pour 2 603.77 euros
- Reliquat sur le montant de l'indemnité de licenciement pour 19.43 euros

Ces sommes ont fait l'objet d'une provision pour risques et charges dans les comptes de 2025 soit pour un montant total de 5 083.12 euros (incluant les charges sociales sur les indemnités de congés payés de 697.67 euros).

© commissaires aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

L'application au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 du règlement 2022-06 constitue un changement de réglementation comptable qui porte :

- Les nouvelles définition et présentation du résultat exceptionnel : les éléments exceptionnels sont désormais limités à ceux directement liés à un événement majeur et inhabituel, et complétés de certains éléments inscrits par nature en exceptionnel (enregistrements liés à des opérations fiscales comme les amortissements dérogatoires, changements de méthode et corrections d'erreur)

- La suppression de la technique des transferts de charges ;

- La modification du plan de comptes, la modernisation et la réduction des modèles d'états financiers ainsi que la nouvelle présentation des informations en annexe.

Informations générales complémentaires

L'application pour la première fois du règlement ANC 2022-06 est sans incidence sur le résultat net de l'association en 2024.

Si l'on retraite 2024, les impacts sur les différents postes sont les suivants :
- Une majoration de 67 681 euros du résultat d'exploitation et une minoration du résultat du même montant du fait du reclassement des quote-part des subventions virée au résultat

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Une minoration de 17 euros du résultat d'exploitation et une majoration du résultat exceptionnel du même montant concernant les pénalités qui étaient comptabilisées en résultat exceptionnel dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

- Une minoration de 25 000 euros du résultat d'exploitation et une majoration du résultat exceptionnel du même montant concernant la perte de la subvention 22SACI130030 qui était comptabilisée en résultat exceptionnel dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

- Une minoration de 4 555 euros du résultat d'exploitation et une majoration du résultat exceptionnel du même montant concernant certaines charges antérieures et/ou non justifiées qui étaient comptabilisées en résultat exceptionnel dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

- Une majoration de 3 685 euros du résultat d'exploitation et une minoration du résultat exceptionnel du même montant concernant l'annulation de dettes fournisseurs qui était comptabilisées en résultat exceptionnel dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	264 311		48 674
Installations générales agencements aménagements divers	356 494		30 503
Matériel de transport	15 229		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	74 795		3 643
Immobilisations corporelles en cours			1 762
TOTAL	710 828		84 582
Prêts, autres immobilisations financières	1 000		
TOTAL	1 000		
TOTAL GENERAL	711 828		84 582

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			312 985	
Installations générales agencements aménagements divers			386 997	
Matériel de transport			15 229	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			78 438	
Immobilisations corporelles en cours			1 762	
TOTAL			795 411	
Prêts, autres immobilisations financières			1 000	
TOTAL			1 000	
TOTAL GENERAL			796 411	

© commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	112 614	34 873		147 487
Installations générales agencements aménagements divers	59 551	38 173		97 724
Matériel de transport	10 426	2 975		13 401
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	53 607	8 218		61 825
TOTAL	236 198	84 239		320 437
TOTAL GENERAL	236 198	84 239		320 437

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	34 873				
Instal.générales agenc. aménag.divers	38 173				
Matériel de transport	2 975				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 218				
TOTAL	84 239				
TOTAL GENERAL	84 239				

commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres avec droit de reprise	25 000			5 729	19 271
Report à nouveau	5 200-	54 546		0	49 346
Excédent ou déficit de l'exercice	54 546	54 546-	10 195	0-	10 195
Situation nette	74 346				78 812
Subventions d'investissement	476 399			68 054	408 345
TOTAL I	550 745		10 195	73 783	487 157

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 000	1 000	
Personnel et comptes rattachés	10 000	10 000	
Divers état et autres collectivités publiques	102 500	102 500	
Débiteurs divers	9 409	9 409	
TOTAL	122 909	122 909	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	19 271	6 771	12 500	
Fournisseurs et comptes rattachés	60 119	60 119		
Personnel et comptes rattachés	18 706	18 706		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 762	19 762		
Autres impôts taxes et assimilés	1 320	1 320		
Autres dettes	17 638	17 638		
TOTAL	136 815	124 315	12 500	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	18 369			

Variation des fonds propres

Fonds associatif avec droit de reprise :

En 2023, elle a obtenu un apport avec droit de reprise sur 60 mois d'un montant de 25 K €.

Le premier remboursement a commencé au 30/01/2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'incidences montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

	Durée d'utilisation où taux d'amortissement	**Mode d'amortissement**
Immobilisations corporelles		
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	10 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	3 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	4 à 5 ans	Linéaire

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	102 500
Total	102 500

Subvention de fonctionnement BP 2025 : 205 000 euros
- Versement 1er acompte de 50% soit 102 500 euros
- Solde restant à percevoir au 31/12/2025 = 102 500 euros

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 950
Dettes fiscales et sociales	15 904
Total	23 854

Subventions d'équipement

L'association bénéficie de subvention d'investissement.

Ces subventions sont reprises en résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises au moyen des subventions :

Intitulé	2018	2019	2020	2021/2023	2022/2024	2024/2026	Solde
Subvention 2018	50 000						50 000
Subvention 2019		120 000					120 000
Subvention 2020			160 000				160 000
Subvention 2021/2023				160 000			160 000
Subvention 2022/2024					160 000		160 000
Subvention 2024						37 000	37 000
Total Subvention	**50 000**	**120 000**	**160 000**	**160 000**	**160 000**	**37 000**	**687 000**
Installations	45 746	10 756	170 028	185 694	137 188	44 280	
Matériel bureau/ Mobilier	4 699		41 848	8 182	6 864	612	
Matériel Industriel					20 671	8 046	
Total Investissement	**50 445**	**10 756**	**211 876**	**193 876**	**164 723**	**52 938**	
Rapport Sub/Inv	0,99	11,16	0,76	0,83	0,97	0,70	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Ni la présidente, ni la trésorière ne sont rémunérées pour leurs fonctions.

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés et avantage en nature alloués

Montant des trois plus hautes rémunérations : 46 802.04 euros

Effectif moyen employé pendant l'exercice : 1 salarié non-cadre

Valorisation des contributions volontaires

Aucune contribution volontaire n'a été déclarée ni constatée.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 200 euros, décomposés de la manière suivante :
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.
L'engagement au titre des indemnités de départ en retraite est nul en raison de la faible ancienneté des salariés permanents présents à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

© commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES –

Informations sur les transactions avec les contreparties

La personne concernée est monsieur VIVIANI Antoine dont vous trouverez ci-après les différentes conventions conclues avec l'association :

1) Convention de mise à disposition d'espace en date du 1er janvier 2025
Monsieur VIVIANI met à disposition de l'association pour l'organisation des résidences et de toutes les activités culturelles et artistiques de la fabrique culturelle Providenza, et ce exclusivement pour but de loger des individus et leur permettre de travailler, les lieux décrit ci- dessous :

- Maison de 30m2 composé d'une cuisine-salon, d'une chambre et d'une pièce sanitaire
- Maison de 1200m2 composé d'une cuisine-salon, de 3 chambres et d'une pièce sanitaire

A titre d'indemnité de location, monsieur VIVIANI reçoit la somme de 27,40 euros (vingt-sept euros et quarante centimes) par nuitée soit au total un montant de 15 000 euros.
A ce titre, l'association a enregistré une charge de loyer de 15 000 euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2) Convention de prêt pour l'association
En 2024, monsieur VIVIANI a mis à disposition de l'association des avances de trésorerie d'un montant de 45 000 euros. Ces avances sont non rémunérées.
A la clôture de l'exercice, il y a eu un excède de versement de 1 200 euros que monsieur VIVIANI s'engage à rembourser à l'association.

Autres informations

Au 31/12/2025, la société PROVIDENZA FILM a bénéficié d'une avance de 3 391.66 euros, qui s'est engagée à rembourser à l'association.